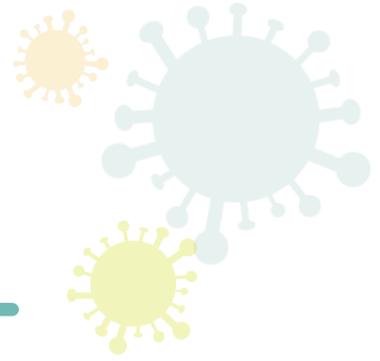


Que sont les traitements par anticorps monoclonaux ?



Si vous courez un risque élevé de contracter une maladie grave liée à la COVID-19 et êtes testé positif à la COVID-19, ou si vous avez eu des contacts étroits avec une personne infectée de la COVID-19, vous pouvez envisager de vous soumettre à un traitement par anticorps monoclonaux (AcM). Vous pouvez bénéficier d'un traitement par AcM dans le cadre du traitement contre la COVID-19 en fonction de votre âge, de vos antécédents médicaux et de la durée depuis laquelle vous présentez des symptômes.

Le traitement par AcM peut empêcher le virus responsable de la COVID-19 de pénétrer dans les cellules de votre corps et ainsi limiter la quantité de virus dans votre organisme. Cela signifie que vos symptômes peuvent être plus légers et que les chances que vous deviez être hospitalisé sont moindres.

Un traitement par AcM peut aider les personnes qui :

- Courent un risque élevé de présenter des symptômes plus graves **et**
- Ont été positives au test de la COVID-19 et présentent des symptômes depuis 7 jours ou moins **ou**
- Ont eu des contacts étroits avec une personne récemment testée positive à la COVID-19.

• QU'EST-CE QU'UN ANTICORPS MONOCLONAL ?

Votre corps produit naturellement des anticorps pour combattre les infections. Toutefois, il se peut que votre organisme ne dispose pas d'anticorps conçus pour reconnaître un virus nouveau (ou inédit) comme le SRAS-CoV-2, le virus responsable de la COVID-19. Les anticorps monoclonaux, ou AcM, sont fabriqués en laboratoire pour combattre une infection particulière (en l'espèce, le SRAS-CoV-2) et vous sont administrés directement dans une perfusion. Le traitement par AcM peut vous aider si vous présentez un risque élevé de symptômes graves ou si vous risquez d'être hospitalisé.

Le traitement par AcM dans le cas de la COVID-19 est différent du vaccin contre la COVID-19. Le vaccin déclenche la réponse immunitaire naturelle de votre corps, mais cette réponse peut prendre des semaines pour développer suffisamment d'anticorps contre un virus. Ainsi, si vous portez le virus dans votre organisme, le traitement par AcM donne à votre corps les anticorps dont il a besoin pour se protéger. Le traitement par AcM ne remplace pas l'immunité conférée par le vaccin, mais il peut vous aider si vous présentez un risque grave de contracter le virus de la COVID-19.

• LE TRAITEMENT PAR ANTICORPS MONOCLONAL PEUT-IL ME RENDRE MALADE ?

Les traitements par anticorps ne contiennent pas de virus vivant, vous ne risquez donc pas de contracter la COVID-19 lors d'un traitement par anticorps. Cependant, le traitement par anticorps peut engendrer des effets secondaires. Discutez avec votre médecin des effets secondaires possibles et des mesures à prendre si jamais ils apparaissent.

• QUE DOIS-JE FAIRE SI JE NE SUIS PAS ADMISSIBLE À UN TRAITEMENT PAR ANTICORPS MONOCLONAUX ?

Votre médecin-traitant peut juger que vous n'êtes pas admissible au traitement par AcM. Cette décision peut s'appuyer sur diverses raisons. Il se peut que vous ne répondiez pas à tous les critères d'éligibilité ou que vous souffriez d'un problème de santé sous-jacent qui ne vous permet pas de recevoir un traitement par AcM. Discutez avec votre médecin-traitant d'autres options de traitement.

• COMMENT PUIS-JE OBTENIR DES ANTICORPS MONOCLONAUX ?

Étape 1 : Être testé positif à la COVID-19 et présenter des symptômes depuis 7 jours ou moins.

Étape 2 : Obtenir une recommandation de votre médecin-traitant.

Étape 3 : Trouver un centre de fusion disponible.

Pour recevoir un traitement par AcM, votre médecin-traitant doit vous référer et vous orienter vers des centres de perfusion disponibles. **Si vous n'avez pas de médecin-traitant**, veuillez contacter le Combat COVID Monoclonal Antibodies Call Center (Centre d'appel dédié aux anticorps monoclonaux pour la lutte contre la COVID) au numéro 1-877-332-6585 pour savoir avec qui parler de vos symptômes et de votre traitement.



DOH 825-031 March 2022 French

Pour obtenir ce document dans un autre format, appelez le 1-800-525-0127. Nos clients sourds ou malentendants peuvent appeler le 711 (Washington Relay) ou nous envoyer un e-mail à l'adresse <mailto:ecivil.rights@doh.wa.gov>.